

**COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION
DU GRAND ANGOULEME**

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU BUREAU COMMUNAUTAIRE
SEANCE DU 07 AVRIL 2011**

Délibération
n° 2011.04. 35.B

**Camping
communautaire :
Appel d'offres ouvert
pour la gestion**

LE SEPT AVRIL DEUX MILLE ONZE à 17h00, les membres du bureau communautaire se sont réunis au siège de la communauté d'agglomération du Grand Angoulême - 25 boulevard Besson Bey à ANGOULEME suivant la convocation qui leur a été adressée par Monsieur le Président.

Date d'envoi de la convocation : **01 avril 2011**

Secrétaire de séance : André BONICHON

Membres présents :

Philippe LAVAUD, Denis DOLIMONT, Jean-Claude BEAUCHAUD, François NEBOUT, Fabienne GODICHAUD, Didier LOUIS, Jean-Claude BESSE, Jean-François DAURE, Michel GERMANEAU, André BONICHON, Guy ETIENNE, Jean-Pierre GRAND

Ont donné pouvoir :

Excusé(s) représenté(s) :

Excusé(s) :

Michel BRONCY, Brigitte BAPTISTE, Bernard CONTAMINE

BUREAU COMMUNAUTAIRE DU 07 AVRIL 2011

**DELIBERATION
N° 2011.04. 35.B**

FINANCES - PROGRAMMATION / MARCHÉS

Rapporteur : Madame GODICHAUD

CAMPING COMMUNAUTAIRE : APPEL D'OFFRES OUVERT POUR LA GESTION

Lors de la prise de compétence en matière de Tourisme, la Communauté d'Agglomération du Grand Angoulême s'est fixée comme priorité la création d'une structure d'hôtellerie de plein air.

Le GrandAngoulême a donc fait réaliser la construction d'un camping intercommunal sur la commune de Saint-Yrieix-sur-Charente, qui était géré depuis son ouverture en 2009 par la société SA FRERY, dans le cadre d'une délégation de service public.

Cependant, suite à la demande de résiliation du contrat par le délégataire, qui est devenue effective depuis le conseil communautaire du 31 mars 2011, il convient aujourd'hui de maintenir l'activité en place et de confier cette mission à un prestataire présentant des expériences réussies dans le domaine de la gestion d'équipements touristiques et de la promotion touristique territoriale.

La satisfaction de ce besoin nécessite la passation d'un marché dont le montant est estimé à 65 000 € HT par an.

La procédure à mettre en œuvre sera l'appel d'offres ouvert, lancé en application des articles 33, 56 à 59 du code des marchés publics.

Vu l'avis favorable de la commission développement économique du 9 mars 2011,

Je vous propose :

D'AUTORISER Monsieur le Président à signer le marché à intervenir ainsi que le marché négocié en cas d'appel d'offres infructueux et les actes afférents à une résiliation éventuelle.

DE PRECISER que :

la durée du marché est fixée à deux ans à compter de sa date de notification, le marché pourra être renouvelé annuellement par reconduction expresse trois fois

D'IMPUTER la dépense à l'article 6288 du budget annexe camping.

**APRES EN AVOIR DELIBERE,
LE BUREAU COMMUNAUTAIRE ,
A L'UNANIMITE,
ADOpte LA DELIBERATION PROPOSEE.**

Certifié exécutoire :

Reçu à la Préfecture de la Charente le :

07 avril 2011

Affiché le :

07 avril 2011